

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 2 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DEVE 136 Convention avec l'Association de Défense de Montmartre et du 18e arrondissement visant à autoriser l'installation d'un rucher dans le jardin de la rue Gabrielle (18e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 17 septembre 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris propose de signer une convention avec l'Association de Défense de Montmartre et du 18e arrondissement l'autorisant à installer un rucher dans le jardin de la rue Gabrielle (18^e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Association de Défense de Montmartre et du 18e arrondissement la convention jointe au présent projet de délibération et visant à autoriser l'installation d'un rucher dans le jardin de la rue Gabrielle à Paris (18e).

Article 2 : La convention est conclue à titre gratuit pour une durée de un an, tacitement renouvelable jusqu'à 3 ans maximum. A l'issue de cette période elle ne sera renouvelable qu'expressément.